

Conseil du 17 juillet 2015

Avec l'aménagement du secteur sud de la Madeleine, c'est un grand projet qui se dessine à l'horizon 2016. L'adjoint en charge de la voirie en a donné les grandes lignes jeudi, lors du conseil municipal ; l'idée est d'organiser l'espace, le long de la D933, sur une zone allant de l'entrée du stade (côté parking) jusqu'à la chapelle. L'étude de faisabilité intègrerait une desserte piétonne, des parkings pour véhicules légers et des espaces paysagers. S'agissant d'un dossier ne relevant pas de la voirie « classique », il est proposé au conseil de confier l'étude au Cabinet d'ingénierie Aintegra associé au Cabinet Fontaine, architecte urbaniste paysagiste

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Un point a été fait ensuite sur les travaux en cours. Concernant la rue du Paget, l'intervention de France télécom Orange qui conditionne l'enlèvement des derniers poteaux est toujours attendue. Le marquage au sol est prévu d'ici une quinzaine de jours.

Quant à l'aménagement du carrefour du Creux, les travaux ont débuté mercredi pour une durée de dix semaines. Ceux de la Lye sont programmés en septembre pour quatre semaines.

Bâtiments :

Le permis de construire du bâtiment du centre de loisirs a été déposé le 30 juin. La consultation des entreprises va débiter fin juillet pour un retour des offres fixé au 11 septembre.

Les travaux de maintenance dans deux salles de classe de l'école sont en cours ainsi que la réfection des peintures de l'entrée ouest de la salle polyvalente (côté bar). Les travaux d'électricité, plâtrerie-peinture et chauffage prévus salle Limorin sont envisagés en janvier - février 2016 compte tenu des réservations programmées jusqu'en décembre.

Taxe d'aménagement

Le principe du reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes du pays de Bâgé (CCPB), pour les opérations dans le domaine de l'action économique, a été accepté par 22 voix pour et 5 abstentions ; des abstentions motivées par le fait que les accès aux zones d'activités se situent sur la voirie communale et occasionnent, de ce fait, des nuisances. S'ils ne sont pas contre le principe, les conseillers d'opposition estiment qu'il aurait été judicieux de ne reverser qu'une partie de la taxe.

Le vice-président de la CCPB a fait remarquer que, derrière ce reversement de taxe il y a, non seulement le coût d'aménagement des zones nouvelles, mais également celui de l'entretien de la voirie existante, un poste qui devient très lourd.

Environnement :

Le concours de fleurissement n'aura pas lieu cette année. Néanmoins, afin d'encourager les mains vertes de la commune les lieux fleuris seront toujours répertoriés et leurs propriétaires conviés à la réception habituelle qui elle, est maintenue.

Suite à l'intervention de deux conseillers municipaux concernant la vitesse excessive dans certains secteurs de la commune, le maire a indiqué que des contrôles de vitesse seront effectués par le policier intercommunal.